



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Code du produit : 882820

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Carburants et additifs pour carburants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas
+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou
prendre contact avec le CSR local

SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865, ou appeler
le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

Informations sur le produit

+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre
contact avec le CSR local

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

UFI : AURC-3SWQ-Y00Y-72NS

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

P304 + P340	si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
Elimination: P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Hydrocarbures, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cycliques, <2% aromatics
isopropanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Conseil supplémentaire

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Hydrocarbures, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cycliques, <2% aromatics	927-241-2 01-2119471843-32-xxxx	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic3; H412	>= 80,00 - < 90,00



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

isopropanol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25-xxxx	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 15,00 - < 20,00
1-Propene, 2-methyl-, homopolymer, hydroformylation products, reaction products with ammonia	337367-30-3	Skin Irrit.2; H315 Aquatic Chronic3; H412	>= 2,50 - < 5,00
POLYETHER	173140-85-7	Skin Irrit.2; H315	>= 2,50 - < 5,00
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5 202-414-9 01-2119777867-13-xxxx	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 STOT RE2; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,50 - < 1,00
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8 203-749-3 01-2119488991-20-xxxx	Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Acute1; H400	>= 0,50 - < 1,00

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

peau : se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.

En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne jamais utiliser un chalumeau soudeur ou coupeur sur un tonneau ou à proximité d'un tonneau (même vide) parce que le produit (même s'il ne s'agit que de résidus) peut s'enflammer de façon explosive.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Information supplémentaire : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales,



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éviter la formation d'aérosols. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Hydrocarbons, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics		VME (Vapeur)	1.000 mg/m3 Vapeur	FR VLE
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3 Vapeur	FR VLE
isopropanol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol : Utilisation finale: **Travailleurs**
Voies d'exposition: **Inhalation**
Effets potentiels sur la santé: **Long terme - effets systémiques**
Valeur: **0,46 mg/m3Toxicité à dose répétée**
Utilisation finale: **Travailleurs**
Voies d'exposition: **Inhalation**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Effets potentiels sur la santé: **Aigu - effets systémiques**
Valeur: **14 mg/m³**Toxicité à dose répétée
Utilisation finale: **Travailleurs**
Voies d'exposition: **Dermale**
Effets potentiels sur la santé: **Long terme - effets systémiques**
Valeur: **0,06 mg/kg**Toxicité à dose répétée
Utilisation finale: **Travailleurs**
Voies d'exposition: **Dermale**
Effets potentiels sur la santé: **Aigu - effets systémiques**
Valeur: **2 mg/kg**Toxicité à dose répétée

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol : **Station de traitement des eaux usées**
Valeur: **0,27 mg/l**
Sédiment d'eau douce
Valeur: **0,376 mg/kg**
Sédiment marin
Valeur: **0,0376 mg/kg**
Sol
Valeur: **0,075 mg/kg**
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine : **Station de traitement des eaux usées**
Valeur: **13 mg/l**

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque les yeux sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Vêtements résistant au feu
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

un filtre homologué.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: < 13 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 12 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 0,6 % (v)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,756 gcm ³ (20 °C)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: env. 7 mm ² /s (40 °C)
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	: Donnée non disponible
-------------------	-------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne pas utiliser d'équipement en aluminium à des températures au dessus de 49 °C.
Oxydants forts
isocyanates



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

halogènes
Oxyde d'éthylène
Amines
alcalis
Aldéhydes
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg**
Remarques: **L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.**

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): > 5,0 mg/l**
Durée d'exposition: **4 h**
Atmosphère de test: **poussières/brouillard**
Méthode: **OCDE ligne directrice 403**
Evaluation: **Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'inhalation dans les classifications SGH.**
Remarques: **L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): >= 3.160 mg/kg**
Méthode: **OCDE ligne directrice 402**
Evaluation: **Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.**
Remarques: **Aucune mortalité n'a été observée à cette dose. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.**



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Composants:

ISOPROPANOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,84 g/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 16000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

Composants:

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 1.265 mg/kg

Composants:

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,01 - 1,85 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

Hydrocarbure, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404

ISOPROPANOL:

Résultat: Légère irritation passagère

POLYETHER:

Résultat: Irritation de la peau

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Espèce: **Lapin**
Méthode: **OCDE ligne directrice 404**
Résultat: **Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Espèce: **Lapin**
Résultat: **Irritant pour la peau.**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau., Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cycliques, <2% aromatics:

Espèce: **Lapin**
Méthode: **OCDE ligne directrice 405**
Résultat: **Pas d'irritation des yeux**
Remarques: **L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.**

ISOPROPANOL:

Résultat: **Irritant pour les yeux.**

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Résultat: **Corrosif**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Espèce: **Lapin**
Résultat: **Corrosif**

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cycliques, <2% aromatics:

Type de Test: **Test de Maximalisation**
Espèce: **Cochon d'Inde**
Evaluation: **N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.**
Méthode: **OCDE ligne directrice 406**
Remarques: **L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.**

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Espèce: **Cochon d'Inde**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Evaluation: **Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.**
Méthode: **OCDE ligne directrice 406**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Type de Test: **Test de Maximalisation**
Espèce: **Cochon d'Inde**
Evaluation: **Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.**

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Résultat: **négatif**
Remarques: **L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Espèce utilisée pour le test: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics:

Evaluation: **Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

ISOPROPANOL:

Evaluation: **Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Voies d'exposition: **Ingestion**
Organes cibles: **Appareil gastro-intestinal, thymus**
Evaluation: **Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

ISOPROPANOL:

Remarques: **Système nerveux central**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics

Toxicité pour les poissons : **LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - < 30 mg/l**

Durée d'exposition: **96 h**

Type de Test: **Essai en semi-statique**

Substance d'essai: **WAF**

Méthode: **OCDE ligne directrice 203**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 22 - < 46 mg/l**

Durée d'exposition: **48 h**

Type de Test: **Essai en statique**

Substance d'essai: **WAF**

Méthode: **OCDE Ligne directrice 202**

Toxicité pour les algues : **EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >**



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

	1.000 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOELR: 0,182 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: QSAR

isopropanol

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.770 - 7.450 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,163 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 10
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique)	: 1

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 9,3 mg/l
----------------------------	---



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,43 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,3 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10,n-alkanes, iso-alkanes,cyclics, <2% aromatics

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 89 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301F
------------------	---

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 1 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	--

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 85 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

isopropanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 0,05
---------------------------------------	------------------------

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 8
---------------------------------------	---------------------

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 3,5 - 4,2
---------------------------------------	-----------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

II

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme., Toxique pour les organismes aquatiques., Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1993



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

ADR : UN 1993
RID : UN 1993
IMDG : UN 1993
IATA : UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY,
ISOPROPANOL)
ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY,
ISOPROPANOL)
RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY,
ISOPROPANOL)
IMDG : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY,
ISOPROPANOL)
IATA : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY,
ISOPROPANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

danger
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c		Quantité 1	Quantité 2
	LIQUIDES	5.000 t	50.000 t
	INFLAMMABLES		

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4331
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit selon la directive européenne 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle
AICS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Pas dans l'inventaire TSCA



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Informations internes : 000000272890

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
Valvoline™ PETROL SYSTEM PROTECTOR

Version: 5.0

Date de révision: 11.05.2020

Date d'impression: 19/10/2020

WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)

CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)

DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Phrase R : Phrase de risque

Phrase S : Phrase de sécurité

WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne